



CSA Ministériel du 21 décembre 2023 Déclaration du SNALC

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les membres élus du comité,

Alors que la dernière enquête PISA confirme la crise de notre système éducatif et que vous avez, monsieur le ministre, fait de nombreuses annonces suite à sa mission « exigence des savoirs », est-on enfin en train de mettre la transmission des savoirs au premier plan ? Notre ministère s'était surtout complu ces dernières années dans le tout compétences, et nettement moins dans le domaine de l'exigence. Pensons à l'abandon quasi définitif du redoublement sans qu'aucune alternative ait été mise en place, par exemple. Non pas que le redoublement soit la panacée, mais le passage automatique de classe en classe sur le grand tapis roulant du système, et ce, quel que soit le niveau de l'élève, l'est encore moins. De ce point de vue, rendre le pouvoir de décision aux professionnels que nous sommes est un signal positif, bien au-delà du débat sur l'utilité ou non du redoublement.

Il faut dire que les alternatives au redoublement coûtent cher : il faut davantage d'enseignants, moins d'élèves par classe, des heures en petits effectifs. Les groupes et la « prépa-lycée » que vous annoncez, qui correspondent à des propositions du SNALC, ne se feront pas à moyens constants. Nous prenons acte des modifications que vous venez d'annoncer, et qui doivent s'inscrire dans la durée, au vu des suppressions massives faites par vos prédécesseurs alors que la démographie, à l'époque, augmentait. Le SNALC continue de revendiquer qu'il n'y ait aucune suppression de postes dans le premier degré et que l'on rétablisse la technologie en classe de sixième. On ne fera pas une École de qualité en ayant comme principal objectif les économies budgétaires, et nous demandons que la volonté affichée de créer des groupes et des années propédeutiques crée un « choc des salaires » et un « choc des ressources humaines ». Prenez l'école inclusive : le dernier projet en date part du principe que le bon taux d'encadrement est d'un personnel AESH pour 4 à 5 élèves en situation de handicap, en moyenne. On ne nous fera pas croire que la priorité est l'accompagnement de l'élève et la compensation de son handicap : la priorité, ici, est d'accueillir pour pas cher.

En effet, notre employeur, qui peut être si exigeant quand il s'agit de nous évaluer et de nous contrôler, a longtemps donné dans le laxisme et dans la poussière-sous-le-tapis pour tout le reste. Alors que vous visez à renforcer la place du diplôme du brevet, votre consœur Carole Grandjean supprime 4 semaines de cours en terminale professionnelle. L'année scolaire préparant au baccalauréat durerait ainsi... 22 semaines. On est passé du bac pro 4 ans au bac pro 3 ans, et maintenant au bac pro 2,5 ans, avec 170 heures de cours en moins pour un élève de lycée pro sur sa scolarité. L'exigence n'est clairement pas au rendez-vous pour ces élèves-là, d'où la présence active du SNALC dans l'intersyndicale majoritaire qui s'oppose à cette réforme.

Le SNALC tient à rappeler que l'état dégradé de notre École n'est en rien dû aux personnels. Si l'on n'arrive pas à recruter – car nous sommes, avant tout, mal payés – ce n'est pas la faute des personnels, mais celle de l'employeur. Le SNALC rappelle aussi que la politique menée sur la formation continue des enseignants du second degré hors du temps devant élèves est une catastrophe, et qu'il faut revenir dessus au plus vite.

C'est pour ces raisons, et pour bien d'autres, que le SNALC est un syndicat exigeant, et un syndicat qui défend l'exigence. Car notre ministère est le premier employeur de France. Car l'accomplissement de nos missions permet à la République d'exister et de perdurer. Car nous sommes des professionnels, et que nous devons être traités comme tels.

Je vous remercie.